

C'est pourquoi nous demandons que le Règlement habituel, qui protège nos institutions démocratiques depuis des siècles, s'applique dans ce cas-ci. Nous ne cherchons pas ici à faire de l'obstruction systématique. Toutefois, nous estimons que la question est suffisamment grave pour qu'une période d'au moins 24 heures s'écoule, comme le prévoit d'ailleurs le Règlement, avant le lancement du débat de deuxième lecture. La décision en revient au gouvernement qui établit le programme des travaux de la Chambre. Si le gouvernement veut lire ce projet de loi pour la deuxième fois à la première occasion prévue par le Règlement, soit demain après-midi, je crois, nous serons alors disposés à participer au débat.

Pour ce qui est de soumettre le projet de loi au comité plénier, je tiens certes à consulter mon caucus là-dessus. Je voudrais bien savoir pourquoi le gouvernement a peur que les députés interrogent directement les témoins au sujet de cette mesure. Il n'a fourni aucune explication pour n'avoir pas respecté la procédure prévue par le Règlement, à savoir que les projets de loi soient examinés par des comités législatifs et, parfois, des comités permanents.

Enfin, en ce qui concerne le projet de loi C-55, que nous sommes disposés à débattre aujourd'hui, le gouvernement verse des larmes de crocodile sur la modification que nous avons apportée au Règlement afin de montrer que nous nourrissions de sérieux doutes au sujet de ce projet de loi . . .

**M. Mazankowski:** Vous voulez tuer cette mesure dans l'oeuf.

**M. Gray (Windsor-Ouest):** . . . comme tant de gens au Canada. Si le gouvernement avait vraiment tenu à faire progresser cette mesure, il ne se serait pas contenté de la présenter une fois en une seule séance de trois heures.

Elle nous a été présentée le 5 mai, et le gouvernement était si peu convaincu de son bien-fondé, il croyait si peu en ce projet de loi qu'il ne la mis en délibération qu'un mois plus tard. Et pendant une seule journée seulement. S'il avait vraiment tenu à la faire adopter, il serait revenu à la charge tous les jours entre le 5 mai et le 29 juin jusqu'à ce qu'il soit mis aux voix. Rien ne l'empêchait de le faire.

Nous sommes revenus nous occuper des affaires publiques à cause de votre décision, monsieur le Président. Mais pourquoi partir du mauvais pied en étant discourtois à mon égard, en donnant des renseignements inexacts sur une promesse faite au leader du gouvernement de lui faire part de notre décision sur la suspension du Règlement concernant le début de la deuxième lecture? J'ai donné notre réponse à son adjoint à 7 heures et demie ce matin. S'ils ne se parlent pas, à qui la faute? Il ne devrait pas s'en prendre ensuite à la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

### *Travaux de la Chambre*

**M. Mazankowski:** Monsieur le Président, un mot seulement pour rétablir les faits.

**Des voix:** Règlement!

**M. Mazankowski:** Le député nous a présenté un réquisitoire bien faible, mais très enflammé.

**Des voix:** Asseyez-vous.

**M. Mazankowski:** Mon bureau a été officiellement informé à 10 heures ce matin; voilà la vérité.

**M. le Président:** Les députés comprendront que l'échange de propos actuel est tout à fait normal puisqu'il permet au gouvernement de présenter l'ordre des travaux à la Chambre. L'opposition en profite toujours évidemment pour émettre ses commentaires habituels par la voix de ses représentants attitrés.

Je voudrais que les intéressés ne perdent pas de vue que cette sorte d'échange a un caractère essentiellement informatif. Nous pourrions peut-être conclure sur une note positive beaucoup plus rapidement si les intéressés faisaient preuve de la retenue dont ils sont tous capables pour éviter de se perdre dans des considérations hors propos.

Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a la parole.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Monsieur le Président, il est très décevant d'avoir dû commencer cette séance dans l'état d'esprit qui s'est déjà manifesté à la Chambre ce matin. A mon avis, rien ne démontre plus clairement l'incompétence et la confusion du gouvernement que la façon dont on a procédé à l'égard de ce projet de loi très important.

• (1120)

Je me rappelle très bien qu'il y a deux semaines, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré que le pays était dans une situation critique, qu'il traversait une crise; alors qu'il assistait à divers pique-niques et autres manifestations une semaine après, puis une autre, jusqu'à ce que finalement on vous demande, monsieur le Président, de convoquer la Chambre en séance spéciale, ce que vous avez fait et nous avons répondu à votre appel.

Le leader du gouvernement à la Chambre demande maintenant que nous renoncions aux règles, aux traditions et au règlement du Parlement pour commencer ce débat un peu plus tôt que nous l'aurions fait normalement. On nous a remis un avant-projet officieux du nouveau projet de loi. Après y avoir jeté un coup d'oeil, il apparaît évident qu'il s'agit d'un projet de loi très important. Le gouvernement a l'intention de prendre toute une série de nouvelles mesures. On a estimé que ce serait dans l'intérêt de la Chambre, des parties intéressées et du pays tout entier d'examiner à fond et d'étudier ce projet de loi, comme d'habitude avant de commencer le débat.

**Mme Mailly:** Et de n'en plus finir.